



Formation Baby-sit'

Livret d'évaluation

Stage pratique

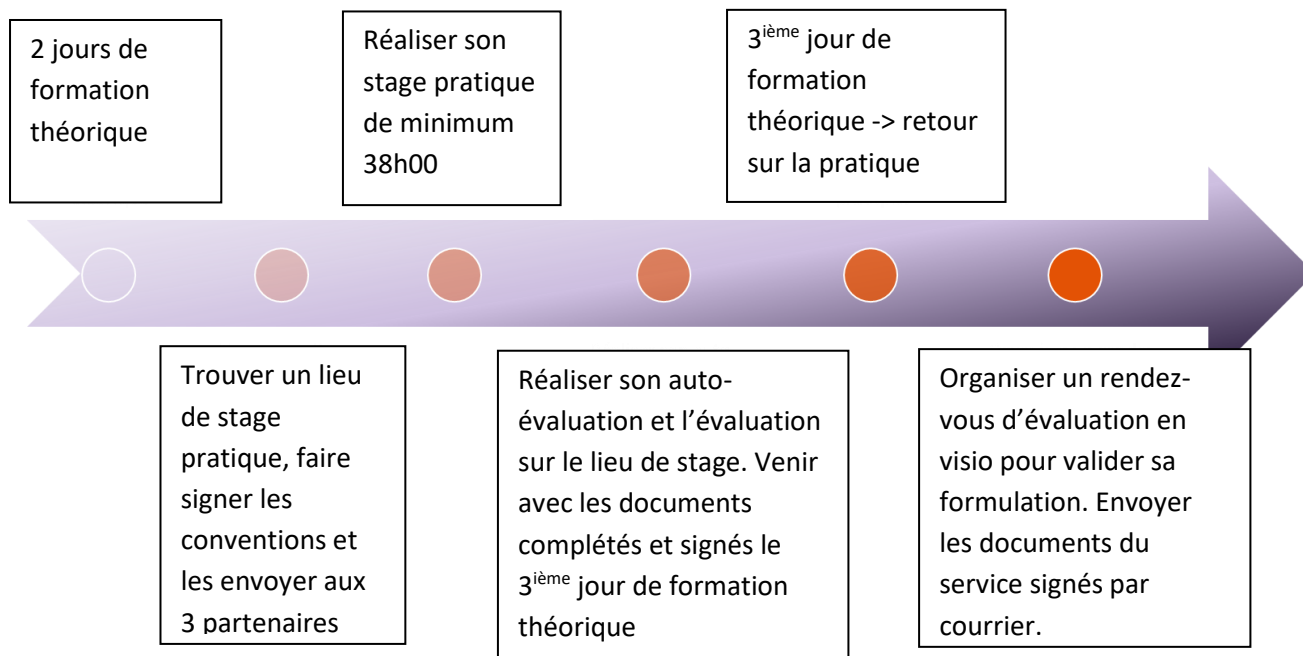


LATITUDE
JEUNES

Table des matières :

Les étapes de la formation Baby-sit'	3
L'organisation du stage pratique en collectivité	4
Se présenter sur son futur lieu de stage	5
Faire valider son stage avant de le commencer	6
Grille d'évaluation du stage pratique en collectivité	7
Auto-évaluation du stage pratique en collectivité	12
Rendez-vous visio de 30 minutes	16
Convention de stage pratique en 3 exemplaires	17

Les étapes de la formation Baby-sit'



L'organisation du stage pratique en collectivité

Jusqu'à présent, la formation, pour devenir Magic Baby-sit', s'est déroulée sur une base théorique. Il est temps, à présent, de tester et mettre en œuvre ce qui a été appris jusqu'ici. Nous vous invitons à effectuer un stage d'immersion de minimum 38h00 dans un ou plusieurs lieu(x) d'accueil et avec, si possible des enfants d'âges différents entre 18 mois et 12 ans. Nous vous conseillons d'observer la première journée tout ce qui se passe puis d'intervenir le plus activement possible et de manière autonome pendant une partie et/ou toutes les journées suivantes. Vous devrez pouvoir vous débrouiller seul-e à la fin de la formation.

Chaque stagiaire est responsable, dans un premier temps de trouver son ou ses lieu(x) de stage (vous pouvez consulter le site ONE – recherche place d'accueil) :

Chez Latitude Jeunes

Ecole de devoirs

- Xhovémont : nathalie.sail@solidaris.be
- Longdoz : christelle.daniel@solidaris.be

Centre de vacances

- Accueil vacances Mini-pousses pour les 2,5 – 5 ans à Liège : berenice.poulet@solidaris.be
- Accueil vacances Renards pour les 6 - 12 ans à Liège : nathalie.sail@solidaris.be
- Accueil vacances Ecoreuils pour les 4 – 12 ans à Chênée : nathalie.sail@solidaris.be

En dehors de Latitude Jeunes

Crèche ou gardienne ONE

Halte-garderie ou garderie scolaire

Accueil vacances, stages ou séjours agréés ONE

Ne sont pas acceptés : les gardes dans la famille

Lorsque vous y serez, nous vous conseillons de profiter pleinement du stage pour vous familiariser avec les enfants, poser des questions, accueillir les parents, jouer, ... A la fin du stage, vous êtes invité à réaliser un rapport de stage en répondant aux questions présentes dans ce livret. Le/la responsable doit également, établir, avec vous, l'évaluation du stage en suivant la grille d'évaluation

Se présenter sur son futur lieu de stage

Quels sont les objectifs du stage pratique en collectivité ?

- ✍ Etre en contact avec les enfants, sans assurer la gestion d'un groupe entier mais plutôt de 2 ou 3 enfants et s'en occuper particulièrement pour les tâches suivantes :
 - Soins : repas, change et toilette, ...
 - Activités : jeux libres ou activités proposées, ...
 - Relations aux parents,...
- ✍ Proposer une activité préparée pendant la formation à l'ensemble du groupe ou en petits groupes. Cette activité sera supervisée par le maître de stage au maximum.
- ✍ Analyser les enfants et tes interactions pour devenir de plus en plus efficace et juste.

Le rôle du maître de stage

- ✍ Nous aider à évaluer si tu es apte à s'occuper d'un groupe restreint d'enfants (3 max) dans le milieu familial, seul.
- ✍ Te transmettre son expérience et ses trucs pour l'encadrement des enfants.
- ✍ Remplir ton auto-évaluation avec toi et y insérer ses commentaires.

Faire valider son stage avant de le commencer

Prendre contact avec Bérénice pour faire valider son lieu de stage par sms ou par mail.

- ✉ Contact : berenice.poulet@solidaris.be ou 0473/53.91.84
- ✉ Remplir et faire signer les conventions de stage par les 3 parties et donner un exemplaire à chaque partie, avant de commencer le stage, afin d'être assuré :
 - Latitude Jeunes - Formation Baby-sit'
 - Lieu de stage
 - Baby-sit'

Une convention, c'est quoi ?

C'est un document qui lie tous les partenaires du stage (stagiaire, lieu de stage et formation) afin de pouvoir vous assurer légalement et définir le cadre du stage pour que tout se passe bien. Elle est donc à remplir et rendre AVANT le début du stage, c'est impératif. S'il y a plusieurs lieux de stage, il faut donc remplir plusieurs conventions.

Grille d'évaluation du stage pratique, durée de minimum 38h00

Stagiaire (nom, prénom)		
Maître stage (nom, prénom)		
Lieu du stage		
Date du stage		
Âge des enfants		

	Horaire presté	Signature stagiaire	Signature Maître de stage
JOUR 1			
JOUR 2			
JOUR 3			
JOUR 4			
JOUR 5			

Echelle d'évaluation :

M = Maîtrisée C = En construction N/A = Non-acquis N/O = Non observé

Comment compléter ?

Le baby-sitter complète le document en utilisant des « X » dans la grille.

Le maître de stage complète la même grille en utilisant des « O » avec le plus de commentaires possibles.

Il est important de discuter des différents points avec le stagiaire baby-sitter afin de l'aider à évoluer de manière constructive dans sa pratique.

Développement du savoir-être, je deviens baby-sitter

	M	C	N/A	N/O	Commentaires
Je suis conscient-e de mon rôle et de mon statut - Je porte une tenue adaptée pour l'encadrement d'enfants.					
Je prends des initiatives adéquates.					
Je respecte les règles de vie du lieu du stage.					

Je me comporte de manière responsable (ponctuel, ...).					
Je pose des questions me permettant d'être efficace dans mon travail.					
J'adapte ma communication aux personnes à qui je m'adresse : enfants, parents, collègues,...					
Je suis à l'écoute : - des collègues maîtres de stage, - des parents, - des enfants.					
Je respecte les règles de déontologie et le secret professionnel.					
Je sais gérer mes sentiments, mes émotions afin qu'ils n'influencent pas la qualité de mon travail.					
Je sou mets les problèmes rencontrés aux collègues et au Service Baby-sit' et je demande de l'aide.					
Je m'auto-évalue régulièrement					
Je maîtrise ma fatigue et connais mes limites					
J'entends et je tiens compte des remarques					

Autres commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Développement du savoir-faire, j'améliore ma pratique de baby-sitter

	M	C	N/A	N/O	Commentaires
Je rassure les parents : - Je les accueille - Je les questionne sur les enfants, les habitudes de vie et toutes les informations qui me sont nécessaires. - Je leur donne des informations tout en restant positif - Je respecte les décisions prises par les parents.					
Je crée un climat de confiance avec les enfants, une ambiance calme et décontractée.					
Je veille au bien-être de chacun.					
Je peux poser un cadre, des limites bienveillantes pour assurer la sécurité des enfants. - J'explique à l'enfant pourquoi je lui mets la limite, je donne du sens. - J'arrive rester ferme si nécessaire sans crier pour autant.					
Je veille à appliquer et faire appliquer les principes d'hygiène.					
J'applique des sanctions si besoin et veille à ce qu'elles soient constructives et réparatrices. Je sanctionne un acte et pas une personne.					
Je propose des activités variées et adaptées :					

	M	C	N/A	N/O	Commentaires
- à l'enfant (âge, évolution, rythme, ...).					
Je présente explique les consignes de l'activité : - Je donne les consignes par étape - Je donne le but de l'activité - Mes consignes sont claires et précises, elles sont adaptées aux enfants. - Je demande si les consignes sont comprises					
Je suis attentif-ve aux respects : - des autres, - du lieu, - du matériel, - du temps.					
Je m'implique dans le jeu des enfants, je participe sans imposer mes règles, mes envies, ...					
Je m'implique dans la gestion de la vie quotidienne : repas, lever, coucher, toilettes, vaisselle, ...					

Autres commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques et conclusion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je suis d'accord avec mon évaluation.

Signature du / de la stagiaire Baby-sit' :

Signature du / de la maître de stage :

Auto-évaluation du stage pratique en collectivité

1. Je note les faits pour me souvenir, le positif comme le négatif, j'évite de donner mon ressenti :

JOUR 1

JOUR 2

JOUR 3

JOUR 4

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

JOUR 5

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

JOUR·S SUPPLEMENTAIRE·S

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Mon ressenti, mes émotions, mes sentiments, ... Comment me suis-je senti-e pendant mon stage ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Comment ai-je vécu les relations avec les collègues, les parents et les enfants ?

Collègues

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Parents

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Enfants

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Le cadre, les limites, les repères avec les enfants... Comment ai-je mis tout cela en place ? Ai-je éprouvé des difficultés, si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Comment s'est déroulée l'activité que j'ai mise en place et/ou vécue avec les enfants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Les questions que je me suis posée et/ ou que je me pose encore :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rendez-vous visio de 30 minutes

Un moment en tête à tête pour bien se lancer

Programmer le rendez-vous pour l'entretien individuel via WhatsApp

✉ Bérénice : berenice.poulet@solidaris.be ou 0473/53.91.84

✉ Lidvine : lidvine.cornet@solidaris.be

✉ Nathalie : nathalie.sail@solidaris.be

L'entretien individuel doit se dérouler à la fin de tout le processus de formation.

Envoyer ses documents pour entrer dans le service

Renvoyer la convention et le ROI signés par courrier

Latitude Jeunes - Service Baby-sit'

Rue E. Remouchamps, 2 – 4020 Liège

Mettre à jour son portrait de Magic Baby-sit' régulièrement.

Convention de stage pratique

Entre :

1. Latitude Jeunes Liège – Réseau Solidaris, organisation de jeunesse agréée en vertu du décret relatif aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009.
Siège régional : Rue Douffet, 36 à 4020 Liège.
Représentée par Mme Chloé BURTON, responsable du secteur jeunesse des associations de Solidaris Liège, ci-nommée « l'organisation de formation »
2. Mme/Mr
Stagiaire inscrit-e en formation Magic baby-sit',
Domicilié-e
.....
Tél.....
Email.....
ci-nommé-e « le/la stagiaire »
3.,
lieu d'accueil de stagiaire, situé à :
.....
Tél
Fax.....
Email
Représenté par Mme/Mr
.....
Agissant en qualité de
Ci nommé -e « l'organisme de stage »

Article 1 : objet de la convention

La présence convention règle les rapports entre les parties, ainsi que les droits et les obligations respectifs dans le cadre de l'organisation du stage pratique figurant au programme de la formation de baby-sitter.

Article 2 : Statut du stage et du stagiaire

Le stage pratique se déroule en centre de vacances, crèche ou garderie agréé par l'ONE, garderie scolaire ou extra-scolaire, ... Il a pour objet essentiel d'assurer l'expérimentation et la mise en œuvre des contenus dispensés par l'organisme de formation dans le cadre de la formation de baby-sitter.

Le stage pratique est obligatoire pour l'obtention du certificat de Baby-sitter Latitude Jeunes qui sanctionne le parcours de formation.

Durant son stage pratique, le/la stagiaire devra se soumettre au règlement intérieur de l'organisme de stage.

L'organisme de stage n'imposera en aucun cas au/à la stagiaire des tâches étrangères à sa formation.

Article 3 : Modalités d'organisation et contenus du stage

Lieu de stage

Le stage pratique se déroulera à l'adresse suivante :

.....

Durée du stage

Le stage est d'une durée minimale de 38 heures calculées. Le stage se déroulera du au

À raison de jours.

Le/la stagiaire participera en outre aux réunions de préparation et d'évaluation de l'organisme pour lequel il/elle effectue son stage. Cette mission fait intégralement partie du stage mais ne fait pas l'objet d'une valorisation d'heures.

Modalités d'insertion sur le lieu de stage

L'organisme de stage identifie une personne de référence chargée de l'accueil et du suivi du stagiaire ainsi que des contacts avec l'organisme de formation :

Mme / Mr

Fonction :

Tél.....

Email.....

L'organisme de formation identifie une référente pédagogique chargée du suivi du stage et des contacts avec l'organisme de stage :

Madame Bérénice POULET.

Fonction : Animatrice chargée de projet - formatrice

Tél : 04/340.68.69 E-mail : berenice.poulet@solidaris.be

Responsabilités du/ de la stagiaire

Dans le cadre de son stage pratique, le/la stagiaire assume les responsabilités suivantes :

Avant le stage :

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Pendant le stage :

O Aider à la gestion du groupe et plus particulièrement d'un groupe restreint de 2 ou 3 enfants maximum.

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Après le stage :

O Evaluer, avec le référent et/ou l'ensemble de l'équipe, ses actions (voir fiches d'évaluation).

O Autre(s) :

.....

Article 4 : Validation du stage

La validation du stage pratique relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 5 : Modalités d'évaluation du stage

L'évaluation du stage relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par le/la stagiaire et l'équipe de formation.

Durant le stage pratique, une supervision du / de la stagiaire doit être mise en place par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

A l'issue du stage, le/la stagiaire fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation :

- ◆ Un livret d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

A l'issue du stage, l'organisme de stage fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation la grille d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

Article 6 : Indemnisation

Hormis le cas d'une convention particulière entre le/la stagiaire et l'organisme de stage, aucune rémunération n'est due au/ à la stagiaire.

Article 7 : Résolution

En cas de non-respect de ses obligations par l'une des parties, chaque autre partie peut mettre fin à la convention. Il en sera notamment ainsi, en cas d'inconduite de la part du / de la stagiaire.

En cas de problème, le/la stagiaire et l'organisme de stage prendront contact avec la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 8 : Assurances

Le / la stagiaire est couvert-e par une assurance responsabilité civile et accidents corporels. Tout autre assurance nécessaire à la couverture de l'activité du/de la stagiaire dans le cadre du centre de vacances est à la charge de l'organisme de stage.

Fait à, le.....

En trois exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Le/la stagiaire

L'organisme de stage

L'organisme de formation

Latitude Jeunes Liège

Réseau Solidaris

(Signature)

(Signature et cachet)

(Signature et cachet)

Convention de stage pratique

Entre :

4. Latitude Jeunes Liège – Réseau Solidaris, organisation de jeunesse agréée en vertu du décret relatif aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009.

Siège régional : Rue Douffet, 36 à 4020 Liège.

Représentée par Mme Chloé BURTON, responsable du secteur jeunesse des associations de Solidaris Liège, ci-nommée « l'organisation de formation »

5. Mme/Mr

Stagiaire inscrit-e en formation Magic baby-sit',

Domicilié-e

.....

Tél.....

Email.....

ci-nommé-e « le/la stagiaire »

6.,

lieu d'accueil de stagiaire, situé à :

.....

Tél

Fax.....

Email

Représenté par Mme/Mr

.....

Agissant en qualité de

Ci nommé -e « l'organisme de stage »

Article 1 : objet de la convention

La présence convention règle les rapports entre les parties, ainsi que les droits et les obligations respectifs dans le cadre de l'organisation du stage pratique figurant au programme de la formation de baby-sitter.

Article 2 : Statut du stage et du stagiaire

Le stage pratique se déroule en centre de vacances, crèche ou garderie agréé par l'ONE, garderie scolaire ou extra-scolaire, ... Il a pour objet essentiel d'assurer l'expérimentation et la mise en œuvre des contenus dispensés par l'organisme de formation dans le cadre de la formation de baby-sitter.

Le stage pratique est obligatoire pour l'obtention du certificat de Baby-sitter Latitude Jeunes qui sanctionne le parcours de formation.

Durant son stage pratique, le/la stagiaire devra se soumettre au règlement intérieur de l'organisme de stage.

L'organisme de stage n'imposera en aucun cas au/à la stagiaire des tâches étrangères à sa formation.

Article 3 : Modalités d'organisation et contenus du stage

Lieu de stage

Le stage pratique se déroulera à l'adresse suivante :

.....

Durée du stage

Le stage est d'une durée minimale de 38 heures calculées. Le stage se déroulera du au

À raison de jours.

Le/la stagiaire participera en outre aux réunions de préparation et d'évaluation de l'organisme pour lequel il/elle effectue son stage. Cette mission fait intégralement partie du stage mais ne fait pas l'objet d'une valorisation d'heures.

Modalités d'insertion sur le lieu de stage

L'organisme de stage identifie une personne de référence chargée de l'accueil et du suivi du stagiaire ainsi que des contacts avec l'organisme de formation :

Mme / Mr

Fonction :

Tél.....

Email.....

L'organisme de formation identifie une référente pédagogique chargée du suivi du stage et des contacts avec l'organisme de stage :

Madame Bérénice POULET.

Fonction : Animatrice chargée de projet - formatrice

Tél : 04/340.68.69 E-mail : berenice.poulet@solidaris.be

Responsabilités du/ de la stagiaire

Dans le cadre de son stage pratique, le/la stagiaire assume les responsabilités suivantes :

Avant le stage :

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Pendant le stage :

O Aider à la gestion du groupe et plus particulièrement d'un groupe restreint de 2 ou 3 enfants maximum.

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Après le stage :

O Evaluer, avec le référent et/ou l'ensemble de l'équipe, ses actions (voir fiches d'évaluation).

O Autre(s) :

.....

Article 4 : Validation du stage

La validation du stage pratique relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 5 : Modalités d'évaluation du stage

L'évaluation du stage relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par le/la stagiaire et l'équipe de formation.

Durant le stage pratique, une supervision du / de la stagiaire doit être mise en place par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

A l'issue du stage, le/la stagiaire fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation :

- ◆ Un livret d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

A l'issue du stage, l'organisme de stage fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation la grille d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

Article 6 : Indemnisation

Hormis le cas d'une convention particulière entre le/la stagiaire et l'organisme de stage, aucune rémunération n'est due au/ à la stagiaire.

Article 7 : Résolution

En cas de non-respect de ses obligations par l'une des parties, chaque autre partie peut mettre fin à la convention. Il en sera notamment ainsi, en cas d'inconduite de la part du / de la stagiaire.

En cas de problème, le/la stagiaire et l'organisme de stage prendront contact avec la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 8 : Assurances

Le / la stagiaire est couvert-e par une assurance responsabilité civile et accidents corporels. Tout autre assurance nécessaire à la couverture de l'activité du/de la stagiaire dans le cadre du centre de vacances est à la charge de l'organisme de stage.

Fait à, le.....

En trois exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Le/la stagiaire

L'organisme de stage

L'organisme de formation

Latitude Jeunes liège

Réseau Solidaris

(Signature)

(Signature et cachet)

(Signature et cachet)

Convention de stage pratique

Entre :

7. Latitude Jeunes Liège – Réseau Solidaris, organisation de jeunesse agréée en vertu du décret relatif aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009.

Siège régional : Rue Douffet, 36 à 4020 Liège.

Représentée par Mme Chloé BURTON, responsable du secteur jeunesse des associations de Solidaris Liège, ci-nommée « l'organisation de formation »

8. Mme/Mr

Stagiaire inscrit-e en formation Magic baby-sit',

Domicilié-e

.....

Tél.....

Email.....

ci-nommé-e « le/la stagiaire »

9.,

lieu d'accueil de stagiaire, situé à :

.....

Tél

Fax.....

Email

Représenté par Mme/Mr

.....

Agissant en qualité de

Ci nommé -e « l'organisme de stage »

Article 1 : objet de la convention

La présence convention règle les rapports entre les parties, ainsi que les droits et les obligations respectifs dans le cadre de l'organisation du stage pratique figurant au programme de la formation de baby-sitter.

Article 2 : Statut du stage et du stagiaire

Le stage pratique se déroule en centre de vacances, crèche ou garderie agréé par l'ONE, garderie scolaire ou extra-scolaire, ... Il a pour objet essentiel d'assurer l'expérimentation et la mise en œuvre des contenus dispensés par l'organisme de formation dans le cadre de la formation de baby-sitter.

Le stage pratique est obligatoire pour l'obtention du certificat de Baby-sitter Latitude Jeunes qui sanctionne le parcours de formation.

Durant son stage pratique, le/la stagiaire devra se soumettre au règlement intérieur de l'organisme de stage.

L'organisme de stage n'imposera en aucun cas au/à la stagiaire des tâches étrangères à sa formation.

Article 3 : Modalités d'organisation et contenus du stage

Lieu de stage

Le stage pratique se déroulera à l'adresse suivante :

.....

Durée du stage

Le stage est d'une durée minimale de 38 heures calculées. Le stage se déroulera du au

À raison de jours.

Le/la stagiaire participera en outre aux réunions de préparation et d'évaluation de l'organisme pour lequel il/elle effectue son stage. Cette mission fait intégralement partie du stage mais ne fait pas l'objet d'une valorisation d'heures.

Modalités d'insertion sur le lieu de stage

L'organisme de stage identifie une personne de référence chargée de l'accueil et du suivi du stagiaire ainsi que des contacts avec l'organisme de formation :

Mme / Mr

Fonction :

Tél.....

Email.....

L'organisme de formation identifie une référente pédagogique chargée du suivi du stage et des contacts avec l'organisme de stage :

Madame Bérénice POULET.

Fonction : Animatrice chargée de projet - formatrice

Tél : 04/340.68.69 E-mail : berenice.poulet@solidaris.be

Responsabilités du/ de la stagiaire

Dans le cadre de son stage pratique, le/la stagiaire assume les responsabilités suivantes :

Avant le stage :

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Pendant le stage :

O Aider à la gestion du groupe et plus particulièrement d'un groupe restreint de 2 ou 3 enfants maximum.

O Elaborer une petite activité à vivre avec 2 ou 3 enfants en même temps.

O Autre(s) :

.....

Après le stage :

O Evaluer, avec le référent et/ou l'ensemble de l'équipe, ses actions (voir fiches d'évaluation).

O Autre(s) :

.....

Article 4 : Validation du stage

La validation du stage pratique relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 5 : Modalités d'évaluation du stage

L'évaluation du stage relève de la compétence de l'organisme de formation. Elle est menée par le/la stagiaire et l'équipe de formation.

Durant le stage pratique, une supervision du / de la stagiaire doit être mise en place par la référente pédagogique de l'organisme de formation.

A l'issue du stage, le/la stagiaire fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation :

- ◆ Un livret d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

A l'issue du stage, l'organisme de stage fournira à la référente pédagogique de l'organisme de formation la grille d'évaluation fournie par l'organisme de formation.

Article 6 : Indemnisation

Hormis le cas d'une convention particulière entre le/la stagiaire et l'organisme de stage, aucune rémunération n'est due au/ à la stagiaire.

Article 7 : Résolution

En cas de non-respect de ses obligations par l'une des parties, chaque autre partie peut mettre fin à la convention. Il en sera notamment ainsi, en cas d'inconduite de la part du / de la stagiaire.

En cas de problème, le/la stagiaire et l'organisme de stage prendront contact avec la référente pédagogique de l'organisme de formation.

Article 8 : Assurances

Le / la stagiaire est couvert-e par une assurance responsabilité civile et accidents corporels. Tout autre assurance nécessaire à la couverture de l'activité du/de la stagiaire dans le cadre du centre de vacances est à la charge de l'organisme de stage.

Fait à, le.....

En trois exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Le/la stagiaire

L'organisme de stage

L'organisme de formation

Latitude Jeunes liège

Réseau Solidaris

(Signature)

(Signature et cachet)

(Signature et cachet)